

■ **VIRGIL SA**, à Genève, activité dans le domaine de l'alimentation, etc. (FOSC du 13.12.2002, p. 8). La société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que la société 'CALENO SA' (précédemment 'CAPOCACCIA SA'), à Genève, en reprend l'actif et le passif.  
Journal no 8452 du 23.07.2003  
(01106904 / CH-660.1.688.002-7)